

Recommandations aux auteurs publiés par la revue

La revue Travaux d'archéologie limousine (TAL)
couvre le territoire des trois départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne.
ainsi que le Confolentais (Charente) et le Nontronnais (Dordogne) naguère appartenant à l'ancien diocèse de
Limoges.
Elle publie des articles dont le champ chronologique s'étend de la Préhistoire à l'archéologie industrielle.
Les auteurs publiés par la Revue ne sont pas rémunérés.

Les articles devront nous parvenir avant le 14 février de chaque année sous forme de fichiers électroniques à l'adresse suivante : archeolim@gmail.com

Les fichiers volumineux seront transmis par des moyens tels que *WeTransfer*, *Smash*, ...

L'auteur veillera à ne pas dépasser 25 pages (70 000 signes). Pour une très grosse étude, prévoir de scinder l'article en 2 (3,...) parties qui seront publiées sur 2 (3,...) années consécutives. Dans ce cas indiquer à la fin du titre (partie 1,...).

Les articles seront soumis à l'appréciation du comité de lecture avant leur éventuelle publication.

En cas de dépassement du nombre d'articles admis par la revue, la publication d'un article pourra être reportée l'année suivante en accord avec l'auteur.

En outre, seront refusés les articles qui ne respectent pas les conditions matérielles de publication décrites au fil des 5 points rédigés ci-dessous.

1. Un fichier électronique indépendant pour le corps de l'article uniquement, sans les notes en bas de page. En revanche les appels de notes devront y figurer, composés 1 en continu sur la ligne, **surlignés** ou de **couleur**. De même, les renvois aux figures, illustrations, schémas, cartes,... seront surlignés ou de couleur.

Exemple :

La structure dégagée est de plan quadrangulaire¹ ; elle n'est pas sans présenter des points communs² avec les ...

2. Un fichier électronique indépendant pour les seules notes bas de page. Elles seront cotées 1. en continu avec retour à la ligne pour chaque nouvelle note. Les règles de composition de ces notes aux normes de la Revue sont décrites ci-dessous.

Exemple :

1. Desbordes 2010, 15.
2. Desbordes 2010, 28.
3- Aubrun 1984

3. Un fichier électronique indépendant pour la seule bibliographie, dont les manières de composition spécifiques à la Revue sont décrites plus bas.

4. Un fichier électronique indépendant pour les seules légendes.

5. Un dossier électronique indépendant comprenant toutes les illustrations dans leur format originel. Ne pas les mettre dans un fichier Word.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Présentation générale

Composer dans une police unicode en noir, libre choix du caractère, du corps, interlignage, etc., sous Word. Éviter les mots en capitales, en gras, soulignés et en couleurs dans le texte.

Chaque auteur prendra soin de présenter son article par une introduction et en précisera la portée et les perspectives (même provisoires) dans une conclusion, même s'il s'agit de la publication d'une fouille non entièrement achevée.

Il fournira un court résumé (maximum 1 000 signes) ainsi que les mots-clés de son article en français et en anglais.

Respecter l'ordre suivant (libre choix du corps).

- titre en caractères minuscules;
- prénom NOM* (l'astérisque renvoie à la qualité de l'auteur qui sera mentionnée juste avant la première note; s'il y a deux auteurs, le deuxième nom comportera deux astérisques et ainsi de suite); ne pas utiliser le numéro 1 des notes.

La rédaction du texte doit être claire. Éviter les phrases trop longues, avec multiplication de propositions enchâssées ou juxtaposées, l'emphase inutile et les phrases dénuées de verbe. Il convient aussi de proscrire, sauf cas exceptionnel, l'usage du futur pour l'évocation de faits se déroulant dans le passé.

Le texte envoyé est définitif (pas de mots rayés, de surlignage de correction...)

Les appels de figures doivent être signalés dans le texte, **surlignés** ou en **couleur**, **en gras** et **entre crochets maigres** [fig. 2] Les figures seront numérotées en continu quelle que soit leur nature (photographie, plan, diagramme, etc.), les tableaux ayant leur propre numérotation [Tabl. 1].

Le découpage

Le titrage sera hiérarchisé le plus clairement possible, selon la méthode suivante (Introduction et Conclusion n'auront pas de chiffres) :

Introduction

	2. 1.
1.	2. 1. 1.
1. 1.	2. 1. 1. 1.
1. 1. 1.	2. 1. 1. 2.
1. 1. 2.	2. 1. 1. 3.
1. 1. 2. 1.	2. 2.
1. 1. 2. 2.	2. 2. 1.
2.	2. 2. 1. 1.
Etc.,	
Conclusion	

Ponctuations

- Séparées du dernier caractère par une espace insécable pour ! § ; ;
- Collées au dernier caractère pour . ,

Les tirets

Tiret court séparant deux mots (trait d'union) . «le pont-levis »

Grand tiret pour des incises (équivalent à une parenthèse forte, mais privilégier autant que possible la virgule) dans une phrase : « La structure serait par conséquent – mais c'est encore une hypothèse – de la seconde moitié du V^e siècle ».

Points cardinaux

Les substantifs prennent une majuscule, les adjectifs une minuscule.

Exemple

le Sud du Limousin, au Sud-Ouest de cette structure

mais

la structure sud-ouest, le mur nord.

Les siècles

Les siècles seront écrits en chiffres romains, petites capitales et « e », abrégatif en exposant, le mot siècle lui-même en toutes lettres (sauf dans les notes infrapaginales ou dans une parenthèse où l'on peut se contenter de s.).

Les unités de mesures

Les dimensions doivent être données de préférence en mètres, abrégés dans le texte en m (avec une espace insécable entre chiffre et abréviation). En français, on utilise la virgule et non le point des comptabilités. 1,20 m et non 1.20 m, ni 1,20m; 0,60 m meilleur que 60 cm. Il vaut mieux dans tous les cas homogénéiser les indications métriques, de même avec toutes les mesures.

En vrac

On dit: « le tombeau de saint Martial dans l'abbaye Saint-Martial de Limoges; l'église de Saint-Martial sur-Isop » ,

Tous les toponymes de communes prennent autant de tirets de séparation que de mots: « Saint-Germain-les-Vergnes ».

Les articles échappent évidemment à cette obligation mais prennent, en revanche, une majuscule : « la serpentine de La Roche-l'Abeille ».

On écrira toujours les toponymes hagiographiques en toutes lettres: « Saint-Goussaud, et non « St-Goussaud » , ou « S.-Goussaud ».

Les noms de villages suivent les mêmes règles. Quant aux microtoponymes, connus pour l'essentiel par tradition orale ou par consultation des matrices du cadastre napoléonien, on a intérêt à les mettre en italique, sans guillemets: « la parcelle appelée *Le Fossé*, à 200 m au Nord de Lastours, dans la commune de Rilhac-Lastours ».

Les termes latins ou empruntés à une langue étrangère doivent être saisis en italique, sans guillemets: *castellum*, *Wasserburg*, *moated site*, *roca castri*.

Les notes infrapaginales

Les renvois aux ouvrages mentionnés en bibliographie se font comme suit.

- s'agissant d'un article, le nom de(s) auteur(s) à l'exclusion du (des) prénom (s) sera(ont) saisi(s) en minuscules, suivi(s) de l'année de parution, puis de la pagination [exemples: **Aubrun, 1981, 123** ; **Aubrun et Adam, 1981, 2-23** ; **Aubrun et alii, 1982, 3**] ;

- s'agissant de la simple référence à un ouvrage ou à une revue, saisir le nom de l'auteur à l'exclusion du prénom, suivi de l'année de parution [exemple: **Aubrun, 1980**].

Pour les dépôts d'archives, on développe l'abréviation dès la première occurrence : « Archives départementales de la Haute-Vienne [désormais ADHV] », puis on abrège. « ADHV ».

Les abréviations seront rappelées et développées systématiquement dans une rubrique spécifique disposée avant la bibliographie finale.

Dans les cotes d'archives, chiffres et lettres ne sont jamais collés: « 1 E 3/123 ou 6 H 66 ou 3 P 123 ou 5 F/G 32 ».

La bibliographie

Elle doit être rédigée selon un classement alphabétique, noms d'auteurs en minuscules et non en majuscules, selon les encadrés ci-après. La présentation en sommaire se fera à la PAO.

Pour les ouvrages collectifs, ne pas mettre sous Collectif mais sous le titre de l'ouvrage.

Aubrun, M. (1981) : *L'ancien diocèse de Limoges, des origines au milieu du XI^e siècle*, Clermont-Ferrand.
Barrière, B. (1999) « Le comté de la Marche. Une pièce originale de l'héritage Lusignan », *Isabelle d'Angoulême, comtesse-reine et son temps (1186-1246)*, actes du colloque de Lusignan (nov. 1996), Poitiers, CÉSCM, 1999, 27-34.

On peut y placer des documents non publiés, comme les rapports de fouille ou autre Document Final de Synthèse en précisant qu'il s'agit d'un rapport ou d'un DFS.

Sauf lorsqu'il s'agit d'un article dans une revue ou dans les actes d'un colloque, le renvoi à des pages doit se faire dans les références infrapaginales et non dans la bibliographie finale.

Concernant l'édition de sources, privilégier le nom du bénéficiaire ou de l'autorité dont émanent les documents plutôt que celui de l'éditeur:

Uzerche, (1901) : *Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche (Corrèze) avec tables, identifications, notes historiques du X^e au XIV^e siècle*, J.-B. Champeval éd., Tulle-Paris.

Bernard Itier, (1998) : *Chronique*, J.-L. Lemaitre éd., Paris.

Consulat Limoges, (1895) : *Cartulaire du Consulat de Limoges*, C. Chabaneau éd., *Revue des langues romanes*, t. XXXVIII, 1-260, Montpellier.

En cas de double référence pour une même année, on distinguera par un lettrage (a, b, ...) et on remplacera la deuxième mention du nom de l'auteur par un tiré long.

Andraut-Schmitt, C. (1994a) : Constructions, agrandissement et reconstructions d'églises paroissiales à l'époque gothique: « l'exemple de Saint-Martin d'Ussel », *Espaces et pouvoirs urbains dans le Massif central et l'Aquitaine du Moyen Âge à nos jours* (M. Cassan et J.-L. Lemaitre éd.), Ussel, 145-178.

— **(1994b)** : « Des abbayes du désert: les églises des successeurs de Géraud de Sales dans les diocèses de Poitiers, Limoges et Saintes (1160-1220) » *BSAO*, 5^e série, t. VIII, 91-172.

En cas d'article collectif, on mentionnera tous les noms

Adam, J.P., A.-M. Jouquand, J.-L. Pailler, (1997) « L'aduction d'eau et l'environnement de la fontaine monumentale d'Argentomagus », in Bedon, dir. *Les aqueducs de la Gaule romaine, Colloque du centre de recherche A. Piganiol, Caesarodunum XXXI, Limoges*.

Les figures

Les figures doivent être libres de droit: la Revue n'engage aucune démarche pour obtenir un droit de reproduction; cela incombe à l'auteur.

Accès à la quadrichromie sans restriction.

Il est demandé aux auteurs de produire des illustrations de très bonne qualité, dans leur format original avec la plus haute résolution d'acquisition possible (.ai, .pdf, .psd ou autres, à l'exclusion de .cdr [coreldraw] que la PAO ne peut traiter).

Les plans, coupes ou autres relevés seront fournis soit en fichier Adobe Illustrator de préférence, ou pdf et/ou sur support papier (pour être numérisés, le cas échéant) ils devront comporter une échelle et une orientation (autant que possible le Nord orienté vers le haut). Il est demandé aux auteurs de **veiller à réduire au minimum les espaces vides**. Les figures ne doivent pas intégrer leur numéro et leur titre.

Les auteurs doivent indiquer **la taille définitive souhaitée dans l'article publié** (plein page, demi-page, tiers de page, quart de page, etc.) ainsi que les demandes particulières (effacement d'un objet, d'un personnage, recadrage, etc.). **Pour la lisibilité finale, tenir compte de la réduction proposée lors de la mise en page.**

Veiller à ce que les cartes et fonds de plans fournis soient très lisibles (éviter par exemple le gris clair sur fond blanc des tracés cadastraux) ; les plans d'ensemble doivent être clair avec des repères sur la situation cadastrale.

Les photographies doivent être de bonne qualité (fichier numérique, diapositive ou tirage papier). Les documents non numériques peuvent être restitués aux auteurs à leur demande.